

Séance du Conseil communal de Denges
Lundi 3 octobre 2011 à la salle des Jardins

Il est 20h16 lorsque M.Grégoire TAVERNIER, président du Conseil, ouvre la séance et souhaite la bienvenue pour ce premier conseil de la nouvelle législature. Il adresse la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil communal et de la Municipalité.

1. Appel

L'appel effectué donne

Membres présents	:	39
Membres excusés	:	5
Membre non excusé	:	1

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré.

L'ordre du jour prévoit :

- 1) Appel.
- 2) Assermentations.
- 3) Approbation des procès-verbaux :
 - a) de la cérémonie d'installation des autorités communales du 6 juin 2011.
 - b) de la séance du 27 juin 2011.
- 4) Correspondances.
- 5) Communications municipales et échéancier
- 6) **Préavis 5/2011** Intégration de nouvelles communes partenaires à la convention des Transports Publics de Morges et environs (TPM)
- 7) **Préavis 6/2011** Autorisation de plaider dans tous les litiges relevant de la compétence du Juge de Paix, du Président du Tribunal d'arrondissement de la Côte, du Tribunal d'arrondissement de la Côte et du Tribunal fédéral.
- 8) **Préavis 7/2011** Demande d'autorisation générale de placer les disponibilités communales auprès des établissements faisant partie des banques cantonales suisses, des grandes banques suisses et des membres de l'Union Suisse des banques régionales ainsi que la Poste.
- 9) **Préavis 8/2011** Autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, avec une limite (art. 4 al. 1^{er} ch. 6 LC) et autorisation pour engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles, avec une limite et les modalités (art. 11 du règlement sur la comptabilité des communes).
- 10) Propositions individuelles.
- 11) Divers.

L'ordre du jour ne faisant pas l'objet d'une demande de modification, il sera suivi tel que prévu.

2. Assermentations

M. TAVERNIER demande à Mme Silvia SEBASTIANI, M. Eladio GERMAN et M. Jean-Luc DESCHAMP de venir se présenter devant la table du bureau afin de procéder à leurs assermentations. M. TAVERNIER lit le serment stipulé à l'Art. 5 du Règlement du Conseil communal et demande à chacun de prêter serment en levant la main droite et en disant "Je le promets".

3. a) Approbation du procès-verbal de la cérémonie d'installation des autorités communales du 6 juin 2011

Aucune remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 6 juin 2011 est accepté par 37 voix et 1 abstention. M. TAVERNIER prie Mme PALPACUER de le signer, il le paraphe également.

b) Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 27 juin 2011

Aucune remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 27 juin 2011 est accepté par 36 voix et 2 abstentions. M. TAVERNIER prie Mme GUIGNET de le signer, Mme FERREIRA qui a dû nous quitter en urgence en début de séance pour des raisons familiales, le signera ultérieurement.

4. Correspondances

- 01.07.2011 : PV de l'inventaire des dossiers, documents et matériel concernant le Conseil Communal. Inventaire effectué par Mme Martine Ferreira, secrétaire sortante, en présence de Mme Sylvie Guignet, présidente sortante, de M. Grégoire Tavernier nouveau président et de Mme Françoise Palpacuer, nouvelle secrétaire
- 05.07.2011 Réception d'un courrier de Mme Carole BONVIN, conseillère communale annonçant son absence jusqu'au 15.01.2012
- 12.07.2011 Courrier à Mme Carole BONVIN accusant réception de sa correspondance et prenant note de son absence
- 08.08.2011 Réception d'un courrier de M. JOSSEVEL (Etat de Vaud, SECRI) relatif à une formation à suivre en vue des élections du 23 octobre 2011
- 11.08.2011 Réception d'un courrier de l'Etat de Vaud (SECRI) précisant les instructions pour le scrutin du 4 septembre 2011
- 23.08.2011 Réception d'un courrier du SECRI donnant des instructions complémentaires pour le dépouillement du 3^{ème} sujet de la votation du 4 septembre 2011
- 25.08.2011 Réception de la convocation à la formation VOTELEC pour les élections du 23.10.2011
- 31.08.2011 Réception de la marche à suivre informatique pour la saisie des résultats des élections du 23 octobre 2011
- 31.08.2011 Réception d'une circulaire de la Préfecture invitant les conseillers communaux à une formation le mardi 11 octobre 2011 sur la fonction et le rôle des corps délibérants et transmission à tous les conseillers
- 06.09.2011 Réception de préavis municipaux no 5-6-7-8/2011
- 16.09.2011 Réception des rapports de la commission gestion-finances chargée d'étudier les préavis no 6-7-8/2011
- 21.09.2011 Réception des rapports de la commission technique chargée d'étudier les préavis 6-7-8/2011
- 22.09.2011 Réception du rapport de la commission technique chargée d'étudier le préavis no 5/2011
- 22.09.2011 Lettre habituelle à M. le Préfet, l'informant de la séance du 3 octobre 2011

5. Communications municipales et échéancier

M. TAVERNIER souhaite que les membres de la Municipalité se présentent afin que chacun puisse les connaître et avoir une idée concrète des dicastères qui leur sont assignés :

M. Eric CHARMEY, syndic, administration générale

M. Francis MONNIN, finances, transports publics, mobilité et feu

M. Francis Monnin profite de préciser que les travaux de rénovation de la chaufferie du Collège de la Crosette agendés en cet été 2011 se sont déroulés comme prévu. Les coûts et le planning ont été respectés. Dossier bouclé avec succès !

Mme Béatrice MAEDER, constructions.

Elle souhaite revenir sur le préavis 2/2009 relatif à la modération du trafic au sein de Denges. Les travaux sont maintenant terminés. Là également les coûts ont été respectés. L'objectif principal, à savoir la limitation de la vitesse à 30 km/h, est atteint. La limitation est dès lors homologuée, sauf au niveau de la Route du Lac où les dernières mesures effectuées ont démontré que les vitesses contrôlées ne sont pas encore dans la limite fixée. Des mesures supplémentaires doivent être envisagées. Le bureau d'ingénieurs mandaté pour l'étude du préavis va à nouveau être sollicité afin de travailler sur ce sujet et proposer des actions concrètes.

Mme Sylvie GUIGNET, instruction publique et affaires sociales

M. Didier GALLAY, routes, voirie et collecteurs

M. CHARMEY reprend la parole et apporte quelques informations concernant les objets suivants :

La place de jeux au centre du village est pratiquement terminée. Les dernières plantations seront mises en place au début du mois de novembre.

Le dossier de la réfection de la route de Lonay est au point mort. Aucune nouvelle à ce jour.

Le système informatique du bureau communal sera dans les jours qui viennent hébergé auprès de RUF à Zürich afin d'optimiser la sécurisation des données.

Séances d'informations du PALM (Projet d'Agglomération Lausanne-Morges) : permettent d'avoir des renseignements sur le développement de la région pour les 20 années à venir. M. CHARMEY recommande vivement à chacun d'y participer. Des informations complémentaires seront prochainement transmises à ce sujet.

Echéancier : la motion VELIB est toujours en attente au niveau du bureau du conseil.

6. Préavis 5/2011: Intégration de nouvelles communes partenaires à la convention des Transports Publics de Morges et environs (TPM).

M. TAVERNIER invite M. VUILLE pour la commission technique à donner lecture du rapport sans les conclusions.

La discussion est ouverte.

M. TAVERNIER demande à M. MONNIN d'apporter quelques précisions quant à l'aspect financier. Le responsable de nos finances indique que chaque commune adhérant au réseau TMP est traitée de manière identique en fonction de 3 critères : la population, le nombre de dessertes et les kilomètres hebdomadaires parcourus. A noter toutefois que les coûts vont subir, ces prochaines années, une hausse, tenant compte de l'augmentation de la fréquence de passages des bus. La Municipalité continuera néanmoins, comme par le passé, d'informer régulièrement le Conseil Communal.

M. VUILLE s'inquiète de savoir s'il est avéré que les bus scolaires vont être englobés dans le réseau des Transports Publics Morgiens. M. MONNIN confirme cette information en précisant que le sujet est à l'étude actuellement. La mise en place est prévue en août 2012 et toutes les informations utiles seront mises à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Aucune remarque ni observation n'étant formulée, M. TAVERNIER clôt la discussion et redonne la parole à M. VUILLE pour donner les conclusions de la commission.

Le préavis 5/2011 est accepté tel que présenté par la municipalité à l'unanimité (38 voix)

7. Préavis 6/2011: Autorisation de plaider dans tous les litiges relevant de la compétence du Juge de paix, du Président du Tribunal d'arrondissement de la Côte, du Tribunal d'arrondissement de la Côte et du Tribunal Fédéral

M. TAVERNIER invite M. SCHERZ pour la commission technique et Mme ESPANA pour la commission gestion-finances à donner lecture de leur rapport sans les conclusions.

La discussion est ouverte.

M. DUINKER désire avoir des précisions sur la signification des enjeux importants dont il est question dans le cadre d'une procédure, notamment auprès du Tribunal Fédéral. Y a-t'il des exemples concrets ?

M. MONNIN n'a pas d'exemples tangibles à présenter. Jusqu'à ce jour, aucune procédure débouchant sur une action judiciaire n'a été entamée.

Aucune remarque ni observation n'étant formulée, M. TAVERNIER clôt la discussion et redonne la parole à M. SCHERZ et à Mme ESPANA pour donner les conclusions de leur commission.

Le préavis 6/2011 est accepté tel que présenté par la municipalité par 35 voix et 3 abstentions

8. Préavis 7/2011: Demande d'autorisation générale de placer les disponibilités communales auprès des établissements faisant partie des banques cantonales suisses, des grandes banques suisses et des membres de L'Union Suisse des banques régionales et de la Poste

M. TAVERNIER invite M. SCHERZ pour la commission technique et Mme ESPANA pour la commission gestion-finances à donner lecture de leur rapport sans les conclusions.

La discussion est ouverte.

M. MONNIN prend la parole pour préciser que les disponibilités sont placées uniquement sur des comptes courants usuels. Aucun placement hasardeux n'est utilisé.

Aucune remarque ni observation n'étant formulée, M. TAVERNIER clôt la discussion et redonne la parole à M. SCHERZ et à Mme ESPANA pour donner les conclusions de leur commission.

Le préavis 7/2011 est accepté tel que présenté par la municipalité par 37 voix et 1 abstention

9. Préavis 8/2011: Autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, avec une limite (art. 4 al. 1^{er} ch. 6 LC) et autorisation pour engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles, avec une limite et les modalités (art. 11 du règlement sur la comptabilité des communes)

M. TAVERNIER invite M. SCHERZ pour la commission technique et Mme ESPANA pour la commission gestion-finances à donner lecture de leur rapport sans les conclusions.

La discussion est ouverte.

Aucune remarque ni observation n'étant formulée, M. TAVERNIER clôt la discussion et redonne la parole à M. SCHERZ et Mme ESPANA pour donner les conclusions de leur commission.

Le préavis 8/2011 est accepté tel que présenté par la municipalité à l'unanimité (38 voix)

10. Propositions individuelles

Estimant les résultats de la limitation 30 km/h au sein du village probants, M. VUILLE souligne néanmoins que la suppression des passages piétons présente un réel danger, notamment pour les enfants. Bien que cette suppression soit une condition sine qua non du préavis 30 km/h, il demande toutefois s'il est possible de mettre en place une « information douce » afin de responsabiliser les automobilistes et de remettre des passages piétons à certains endroits ?

M. CHARMEY rétorque que la Municipalité a pris les devants en adressant à tous les habitants, début juin déjà, une circulaire du BPA donnant diverses informations utiles sur la manière de circuler dans les zones 30 km où, rappel important, un piéton n'est pas prioritaire sur les véhicules. Renseignements pris auprès du Service des Routes, aucune mesure autre que celle mise en place n'existe actuellement,

M. VUILLE riposte que rien ne sert de se retrancher derrière une législation pour éviter de prendre des dispositions permettant d'améliorer la situation.

Mme DUCOMMUN dit avoir compris que s'il y a une forte fréquentation, des passages piétons peuvent être mis en place. Actuellement le danger est réel pour des enfants se déplaçant, à pied, seuls.

Mme MAEDER réplique que la loi stipule clairement la mise en place de passages sécurisés uniquement dans les zones scolaires, EMS, ou hôpitaux. Ceci a été fait près du collège. Pour confirmer ses propos, elle donne lecture de l'ordonnance s'y rapportant.

M. VUILLE insiste en soulignant une fois encore la notion de danger pour les familles avec enfants.

M. TAVERNIER clôt la discussion en précisant que le sujet sera certainement remis à l'ordre du jour pour discuter les propositions que le cabinet, mandaté par la municipalité sur ce sujet, devra faire afin de limiter la vitesse sur la Route du Lac en vue de son homologation.

11. Divers

M.CROTTAZ s'inquiète de savoir où en est la motion déposée par M. Michel CROTTAZ, à savoir la création d'abris-bus dans le village (pour rappel motion du 9.10.2010 demandant la création de 4 abris-bus : 3 direction Echandens, 1 direction Morges).

M. CHARMEY répond que les arrêts de bus et abris seront mis à l'étude simultanément et prochainement, ceci sera également étudié dans le cadre du ralentissement de la circulation au centre du village. Pour mémoire, il rappelle que

des mesures plus restrictives que celles existantes notamment vers la maison MONOD avaient été prévues initialement, mais non mises en place en raison de l'opposition de la commission chargée d'étudier le préavis.

Mme MOTTU-STELLA prend la parole au nom l'Association d'Unité d'Accueil Les Pirates pour rendre compte du résultat positif survenu suite à la requête adressée à la Loterie Romande début 2011. Cette institution a généreusement fait un don, en juin 2011, d'un montant de Fr. 20'000.- permettant ainsi de créer, pour la rentrée 2011-2012, une place de jeux et un couvert pour les repas, ce qui fait le bonheur des enfants. Quelques arbres compléteraient harmonieusement le site et Mme MOTTU STELLA espère que la Municipalité prendra en compte ce souhait et adresse ses remerciements pour sa bienveillante attention.

M. Jean-Frédéric BONJOUR revient sur la motion Michel CROTTAZ remarquant que M. CHARMEY n'a parlé que d'un seul arrêt de bus au centre du village. Qu'en est-il des autres ? De plus, est-il possible de lier l'arrêt des Osches avec celui des TPM ?

M. CHARMEY indique que le tout sera traité en même temps et notamment le déplacement de l'arrêt de bus du bord de la route sur la place des Osches et celui du centre du village sur le parking du café des Amis.

M. TAVERNIER demande à l'assemblée s'il y a une personne désireuse de distribuer les convocations aux assemblées, contre rémunération. La personne qui s'en chargeait lors de la précédente législature ne pouvant plus le faire. Aucun conseiller ne s'annonce en séance. Hors assemblée, Mme Regula AEBERER se propose pour effectuer cette tâche.

Avant de clore la séance, M. TAVERNIER précise que la prochaine assemblée est fixée au lundi 12 décembre 2011 à 20.15h, elle sera suivie d'un apéritif.

Il tient également à adresser tous ses remerciements à la précédente secrétaire du conseil, Mme Ferreira, pour la qualité des documents qu'elle a transmis au bureau et sa grande disponibilité pour nos questions.

Il est 21.14h. M. Tavernier lève la séance et M. CHARMEY propose le verre de l'amitié

Le Président



G. Tavernier



La Secrétaire



F. Falpacuer